

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
26 - DRÔME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20220325-DELIB06_2022-DE

Berger
Levrault

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	11
• absents	3
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 mars 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :
21 mars 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°06.2022

Vote du taux des taxes
directes locales 2022

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc.

Excusés : DRAMAIX Jean-Guy (a donné pouvoir à CORNAND Jean-Jacques), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), NOUVEL Alain (a donné pouvoir à Laurence MARCHAL)

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

Les taux votés pour 2022 pour la commune de Beauvoisin sont les suivants :

TFPB: 28.78 %

TFPNB: 53.19 %

CFE: 17.35 %

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 mars 2022

Le Maire, Christian THIRIOT